

Rétropolation des séries sur le temps partiel suite à la rénovation de l'enquête Emploi de 2021

La rénovation de l'enquête Emploi de 2021 a conduit à mener un exercice de réropolation sur les séries concernant le temps partiel, afin de conserver leur profondeur temporelle. La Dares a reproduit les principes de réropolation mis en place par l'Insee sur les principales séries relatives au marché du travail. Sur la part de temps partiel, les différentes corrections mises en place génèrent en moyenne une augmentation de 0,8 point, principalement pour les femmes (+ 1,2 point contre + 0,1 point pour les hommes).

En 2021, l'enquête Emploi de l'Insee a connu une importante rénovation [1]. Dans ce contexte, un exercice de « réropolation » a dû être effectué afin de rendre comparables les parts de salariés à temps partiel mesurées en 2021, avec celles des années précédentes. Cela signifie que les parts de salariés à temps partiel entre 1975 et 2020 ont été ajustées, pour faire « comme si » le questionnaire avait toujours été posé de la même façon qu'au premier trimestre 2021, avec les mêmes concepts, la nouvelle méthode de pondération et le même protocole. Cette réropolation fait appel à une version « pilote » de l'enquête qui a été menée en 2020 et au premier trimestre 2021 : durant 5 trimestres, l'ancienne et la nouvelle enquête ont été administrées en parallèle [2].

La réropolation a été réalisée en reprenant la méthode mise en place par l'Insee sur les principales séries relatives au marché du travail (temps d'emploi, taux de chômage...).

Méthode de réropolation

1. Calcul d'un coefficient pivot

Dans le cas général pour un indicateur donné, on estime un coefficient « pivot » moyen sur les 5 trimestres de recouvrement entre ancienne et nouvelle enquête, permettant de passer de l'ancienne à la nouvelle mesure. Ce coefficient mesure l'ampleur de la rupture sur la période de recouvrement entre les deux enquêtes, sous une forme multiplicative. Il est alors appliqué sur toute la série passée afin de simuler une série suivant la nouvelle mesure. Cela revient à supposer que l'ampleur de la rupture est proportionnelle sur chaque année.

La rupture entre ancienne et nouvelle enquête est néanmoins souvent différente selon les caractéristiques des populations. C'est pourquoi il est important de mesurer et comprendre les déterminants des ruptures (en premier lieu le sexe et l'âge) et de réropolier ensuite au niveau des sous-séries par sexe et âge, plutôt qu'au niveau de l'ensemble de l'agrégat¹.

¹ Encadré 4 de Insee Analyses n°65, « [L'enquête Emploi se rénove en 2021 : des raisons de sa refonte aux impacts sur la mesure de l'emploi et du chômage](#) ».

Pour la part de salariés à temps partiel, la réropolation a été conduite par sexe et âge quinquennal. Toutefois, à ce niveau de détail, la rupture de mesure repose sur des échantillons de faible taille et l'estimation est donc plus fragile : par conséquent, ce n'est pas le coefficient propre à chaque tranche d'âge qui a été appliqué, mais celui lissé sur trois classes d'âge consécutives (excepté pour les catégories extrêmes : 15-19 ans, 20-24 ans, 65-69 ans, 70-74 ans et les 75 ans et plus). Les coefficients pivots ont été calculés à partir des effectifs à temps complet et à temps partiel.

2. Application du coefficient pivot

Dans un second temps, les coefficients pivots ont été appliqués sur les effectifs ventilés par groupe d'âge, sexe et temps de travail (temps complet et temps partiel). Par exemple, pour les femmes de 35-39 ans, le nombre de salariées à temps partiel s'établit en moyenne à 424 000 selon l'ancienne enquête, sur les quatre trimestres 2020 et le premier de 2021. Avec la nouvelle enquête, on en compte 461 000. Pour ce groupe, on a donc un coefficient pivot de 1,09 (=461 000/424 000). Ce coefficient a ensuite été appliqué aux effectifs de femmes de 35-39 ans à temps partiel sur chaque année.

3. Ajustement des effectifs

Une fois les nouveaux effectifs calculés, une opération d'ajustement a été effectuée. En effet, une fois que les corrections ont été appliquées à chaque catégorie de population (salariés à temps partiel ou à temps plein, non-salariés, inactifs), les effectifs de la pyramide des âges générale peuvent avoir été modifiés. Un recalage sur les effectifs quinquennaux de la pyramide des âges pour retrouver leur niveau initial est donc nécessaire. Re-pondérer chaque année par le poids de chacune des classes d'âge et de sexe permet de refléter les changements de composition de la population sur les indicateurs agrégés.

4. Prise en compte des absences pour congé parental

Dans la nouvelle enquête, les personnes en congé parental sont considérées en emploi si ce congé dure moins de 3 mois ou si elles perçoivent un revenu compensatoire. Précédemment, elles n'étaient considérées en emploi qu'en cas d'absence de 3 mois ou moins. L'apparition de ce statut en 1984 et sa montée en charge à la fin des années 80 ont guidé une réropolation ad hoc, afin de disposer de séries en nouvelle mesure qui retranscrivent mieux les évolutions des effectifs en congé parental depuis 1975. Pour cela, des sources externes (autres enquêtes, sources administratives) ont été mobilisées par l'Insee afin de corriger le nombre de salariés à temps complet et à temps partiel. Le taux de salariés à temps partiel a pu être calculé à la suite de cette étape.

5. Correction du taux de salariés à temps partiel à partir de la réropolation de l'Insee

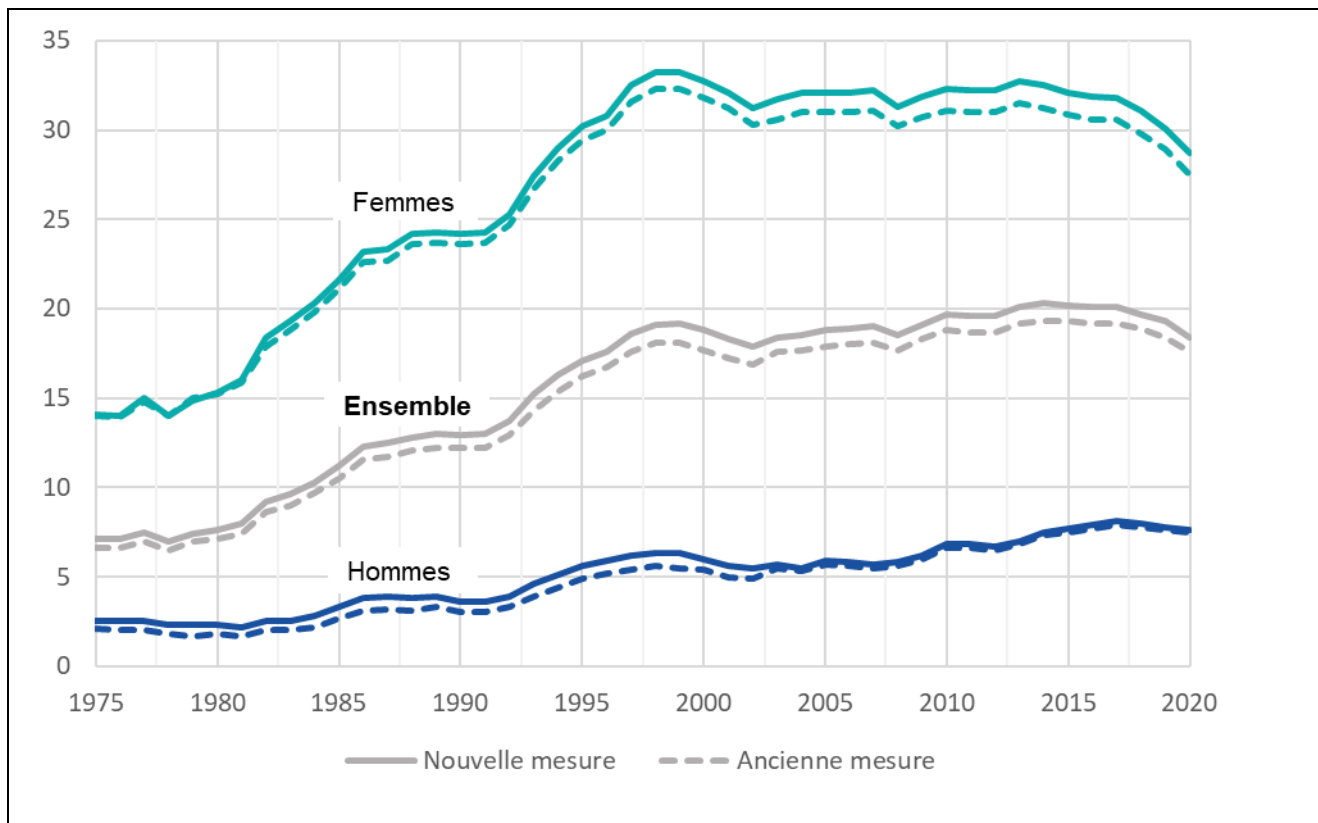
L'Insee a fourni à la Dares une série réropolée d'effectifs salariés à temps partiel depuis 1975. Les champs d'études utilisés entre l'Insee et la Dares étant différents (l'Insee conserve les contrats d'apprentissage dans le champ des salariés potentiellement à temps partiel, alors que la Dares les exclut), la Dares a calculé une série (ensemble et par sexe) en se basant sur le champ utilisé par l'Insee afin de calculer les différences entre la série réropolée calculée par l'Insee et la série réropolée calculée par la Dares. Les écarts (entre 0,1 et 0,2 point) ont ensuite été appliqués à la série réropolée sur le champ utilisé par la Dares².

² Les écarts résultent du fait que la réropolation calculée par l'Insee s'appuyait sur une série corrigée suite à la rénovation du questionnaire en 2013, série dont la Dares ne dispose pas.

Bilan

L'ensemble des corrections associées à l'exercice de réropolation conduit au final à augmenter en moyenne la part de salariés à temps partiel de 0,8 point sur l'ensemble des salariés (soit + 239 000 en effectif, figure 1), se décomposant en 1,2 point pour les femmes (+ 231 000 salariées) et 0,1 point pour les hommes (+ 8 000 salariés).

Figure 1 : part de salariés à temps partiel de 1975 à 2020, ancienne mesure et nouvelle mesure réropolée



Lecture : en 2020, 28,7 % des femmes salariées le sont à temps partiel avec la nouvelle mesure, contre 27,5 % avec l'ancienne mesure.

Sources : Insee, enquêtes Emploi annuelles 1975-2002 ; enquête Emploi en continu 2003-2020

Calculs : Dares.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié hors contrats d'apprentissage.

Pour en savoir plus

[1] Guillaumat-Tailliet F., Tavan C., « [Une nouvelle enquête Emploi en 2021. Entre impératif européen et volonté de modernisation](#) », Courrier des statistiques n° 6, Insee, Juin 2021.

[2] Insee, « [L'enquête Emploi se rénove en 2021 : des raisons de sa refonte aux impacts sur la mesure de l'emploi et du chômage](#) », Insee Analyses n°65, Insee, Juin 2021.